

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 29 avril 2014 à Saint Avit la Pauvre.

- Présents :** PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – BERNARD – LAURENT – SARTY – HAUSSMANN – ECOUBEYROU – DESSEAUVE – DESLOGES – DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – JOUANNY – HYLAIRES – PENICAUD – TRUNDE – BRIGNOLI – DUMEYNIÉ – GUILLON – BUSSIERE – DEPATUREAUX – TEILLARD – KIEFFER – POITOU – LAINE – PHILBET – FAYADAS – SANGRELET – DEFEMME – AUCOUTURIER – MAZEAUD – GAILLARD – NOUAILE – MOULINIER – BEAUX – DOUMY - PLANCHADAUX.
- Excusés :** SCHUTZ-VANET – MALPELET – GIRON – FASSOT – COLON – VALLAEYS – SIMONET – FAURY – OCTOBRE – ORTEGA – SUCHET - GRENOUILLET – VELLEINE – TRONCHE – CONCHON – COUFFY – LAPORTE.

Jacky GUILLON remercie M. le Maire de Saint Avit le Pauvre pour son accueil et procède à l'appel.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jacky GUILLON demande s'il y a des observations.

Joël LAINE précise que lors de la présentation des candidats au cours du dernier conseil communautaire il n'y a pas eu de débat. Pourtant, à son avis, des problèmes ont été soulevés. Il souhaite donc intervenir pour expliquer son ressenti sans aucune animosité. Les investissements de la ciate profitent à l'ensemble du territoire. Mais en tant que maire d'une petite commune qui possède une école, il est confronté à des problèmes de budget avec des ressources de plus en plus maigres en raison de dotations qui diminuent. Pour lui, Michel Conchon avait raison de dire que le taux de la taxe d'habitation pour la Ciате est plus fort que le taux pour sa commune. Il pense qu'il faudrait retrouver un juste équilibre. Il serait nécessaire d'étudier l'évolution démographique dans les différentes communes afin d'équilibrer les taux. Il a l'impression que les investissements réalisés profitent plus à Ahun et il a peur de créer un déséquilibre fiscal entre les communes. Il suggère de prendre le temps de revoir toutes ces données.

Jacky GUILLON répond qu'il s'est engagé, lors de sa présentation de candidature à la présidence, à faire un bilan dès l'automne. A partir de ce bilan, le conseil communautaire pourra déterminer les futures actions de ce mandat. Il faudra tenir compte également de la baisse des dotations et aussi de la réforme territoriale qui aboutira à des mutualisations avec d'autres communautés de communes. La dernière fois que ce travail a été fait, il y a 3 ou 4 ans, la Ciате a pris la compétence Centre de loisirs et ensuite la compétence Petite enfance.

Joël Lainé ajoute qu'il a été déçu de constater que la ciате ne pouvait pas intervenir plus sur la réforme scolaire. Il lui a été dit que seules des interventions ponctuelles pouvaient être mises en place mais qu'en aucun cas cela couvrirait la totalité des heures péri-scolaires.

Alex Aucouturier explique que les mairies étaient en attente des propositions de la ciате

Annie Beaux demande où en est la réflexion et quelle est la position de la ciате. .

Jean-Claude Trunde répond que la ciате a pu avancer en priorité sur la question du mercredi qui au départ était la demande essentielle. En effet, se posait la question du passage de la fin de classe vers les centres de loisirs en terme de transport et d'accueil sur les deux sites.

Par contre, à l'heure actuelle, il n'y a pas de proposition en ce qui concerne le périscolaire et les éventuelles demandes d'animation car toutes les écoles n'ont pas encore renvoyé leurs demandes. Il ne sera pas possible de donner satisfaction à toutes les écoles qui demanderont un animateur pour encadrer une demi-heure ou $\frac{3}{4}$ d'heure d'animation péri-scolaire.

Alex Aucouturier explique les pistes étudiées avant les élections indiquaient notamment pour St Hilaire la Plaine et St Yrieix les Bois, qu'un animateur de la ciate pourrait intervenir.

Jean-Claude Trunde confirme qu'il faut attendre d'avoir toutes les demandes pour prévoir un planning d'intervention. Certaines communes n'ont toujours rien renvoyé. .

Jacky Guillon souhaite respecter un principe d'équité sur l'ensemble du territoire.

Thierry Gaillard explique qu'il a participé aux différentes réunions de la commission. La ciate dispose de trois animateurs permanents. Au vu du nombre d'écoles sur le territoire, il ne voit pas comment ces animateurs là pourraient assurer toutes les activités péri-éducatives d'une école.

Jean-Claude Trunde précise que le discours a toujours été clair : il faut en priorité se tourner vers des solutions locales.

Annie Beaux demande si la ciate peut aider financièrement une commune qui a trouvé un intervenant, notamment pour la prise en charge des frais de déplacement.

Jean-Claude Trunde répond que dans le principe cette solution peut-être étudiée mais qu'il faudra évaluer le montant de cette intervention.

Jacky Guillon explique qu'il est difficile de s'engager sur ce point sans connaître la totalité des besoins financiers. La difficulté pour la Ciate pour s'engager est de connaître l'ensemble des besoins. La dépense peut être conséquente.

Joël Lainé ajoute que la nouvelle organisation des services devra prendre en compte les derniers assouplissements de la loi. Il souhaiterait que la ciate organise très rapidement une réunion avec les maires concernés. Il pense également qu'il faudrait peut-être un animateur de plus au sein de la ciate afin de soulager les communes.

Jean-Claude Trunde répond que la Ciate n'a pas fermé la porte à une éventuelle embauche mais auparavant il faut connaître le volume horaire prévu.

Joël Lainé ajoute que le volume horaire est de 3 heures par commune.

Jean-Claude Trunde répond que donner 3 heures d'animation sur St Hilaire la Plaine du 1^{er} septembre jusqu'à la fin de l'année scolaire est impossible. La Ciate ne pourra pas donner satisfaction à toutes les écoles sur ce volume horaire.

Joël Lainé répond qu'il est possible de partager avec Saint Yrieix les Bois : avec par exemple deux fois 1 heure et demie.

Jean-Claude Trunde répond que dans ce cas là, il est possible de mutualiser.

Un autre exemple est d'avoir recours à des animateurs de la Ciate sur des périodes, c'est-à-dire sur 7 semaines.

Joël Lainé ajoute que si jamais la Ciate prend en charge le dossier péri-scolaire, elle touchera les 50 euros d'amorçage par élève.

Joël Lainé réexplique sa demande en urgence de réunion car le 6 juin au plus tard les mairies doivent déposer leur dossier à la DASEN. Tant que la commune ne connaîtra pas l'aide que peut lui apporter la ciate, elle ne pourra pas finaliser son projet.

Jean-Claude Trunde répond qu'un travail a déjà été réalisé avec Saint Hilaire la Plaine.

Pour Joël Lainé, il y a eu un problème d'information car il lui a été dit que la Ciate pourrait assurer 3 fois une heure d'animation péri-scolaire.

Jean-Claude Trunde répond qu'effectivement l'information est mal passée.

Nadine Dumeynie pense qu'il ne faut pas que les communes se reposent entièrement sur la Ciate. Il y a 11 écoles sur le territoire et de fortes chances qu'une bonne partie utilise le même créneau horaire pour les animations péri-scolaires. Avec 3 animateurs il est donc impossible de contenter toutes les communes.

Jean-Claude Trunde explique que la réunion avec les maires concernés est prévue et qu'elle aura lieu très rapidement.

Jean-Claude Trunde conclut en disant qu'on focalise beaucoup sur le périscolaire depuis le début de la réforme. C'est le problème des maires, c'est même celui des enseignants, ce qui est parfois difficile à comprendre. Il faut savoir que l'intérêt numéro 1 de cette réforme est d'avoir récupéré 5 demies journées pleines d'enseignement pour les enfants.

Nadine Dumeynie souhaite apporter une modification au dernier compte-rendu : le délégué au SIVOM de Bourgneuf pour la commune de Pontarion n'est pas Alain Weiller mais elle-même.

Après une mise aux voix par le Président, le compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 avril dernier est validé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Avant de présenter le taux, Jacky Guillon présente les taux 2013 des autres communautés de communes creusoises ainsi que la simulation des ressources fiscales de la ciate si les taux appliqués étaient ceux des autres EPCI:

EPCI	Fiscalité 2013	TAUX TH 2013	TAUX FB 2013	TAUX FNB 2013	TAUX CFE 2013	Observations
CREUSE THAURION GARTEMPE	FPU	11,3	0	2,79	27,17	
AUBUSSON-FELLETIN	FPU	13,9	3,35	11,64	30,28	Disparu en 2014 suite à la création de l'EPCI Creuse Grand Sud
CC DES DEUX VALLEES	FA	4,63	3,48	13,67	3,89	Disparu en 2014 suite à la création de l'EPCI Les Portes de la Creuse en Marche
PAYS DE BOUSSAC	FPU	7,07	4,69	15,17	27,96	Passage à FPU à compter de 2013
CC CHENERAILLES	FPU	10,93	0	2,11	30,19	
CC LES SOURCES (LA COURTINE)	FA	4,11	2,72	11,18	5,12	
HAUT PAYS MARCHOIS	FA	2,37	1,53	6,19	3,55	
PAYS DUNOIS	FPU	10,96	0	2,89	29,14	
EVAUX LES BAINS/CHAMBON SUR V.	FPU	10,99	0	2,32	31,86	
LA PETITE CREUSE	FA	3,3	2,04	8,45	3,25	Disparu en 2014 suite à la création de l'EPCI Les Portes de la Creuse en Marche
PLATEAU DE GENTIOUX	FPU	9,61	0	3,91	29,9	Disparu en 2014 suite à la création de l'EPCI Creuse Grand Sud
CARREFOUR DES 4 PROVINCES	FPU	13,33	2	4,06	27,18	
BENEVENT - GRAND-BOURG	FA	3,16	2,61	8,92	4,12	
AUZANCES-BELLEGARDE	FPU	16,14	2,65	6,8	25,44	
COMMUNAUTE MARCHE AVENIR	FA	9,87	2,58	10,93	4,32	Disparu en 2014 suite à la création de l'EPCI Les Portes de la Creuse en Marche
BOURGANEUF-ROYERE	FPU	11,04	0	3,06	32,23	
PAYS SOSTRANIEN	FPU	11,12	0	3,51	31	
GRAND GUERET	FPU	11,84	0,416	4,53	32,59	

	Bases		CIATE	CC Aubusson	CC Pays de Boussac	CC Chénérailles	CC Pays dunois	CC Carrefour des 4 provinces	CC Auzances Bellegarde	CC Bourganeuf Royere	CA Grand Guéret
Taxe d'habitation :	7930000	Taux	11,3	13,9	7,07	10,93	10,96	13,33	16,14	11,04	11,84
		Total	896 090 €	1 102 270 €	560 651 €	866 749 €	869 128 €	1 057 069 €	1 279 902 €	875 472 €	938 912 €
Taxe foncière (bâti)	5370000	Taux	0	3,35	4,69	0	0	2	2,65	0	0,416
		Total	0 €	179 895 €	251 853 €	0 €	0 €	107 400 €	142 305 €	0 €	22 339 €
Taxe foncière (non bâti)	493500	Taux	2,79	11,64	15,17	2,11	2,89	4,06	6,8	3,06	4,53
		Total	13 769 €	57 443 €	74 864 €	10 413 €	14 262 €	20 036 €	33 558 €	15 101 €	22 356 €
CFE	565490	Taux	27,17	30,28	27,96	30,19	29,14	27,18	25,44	32,23	32,59
		Sous total	153 644 €	171 230 €	158 111 €	170 721 €	164 784 €	153 700 €	143 861 €	182 257 €	184 293 €
lissage Ars	12862	Taux	32,77	32,77	32,77	32,77	32,77	32,77	32,77	32,77	32,77
		Sous total	4 215 €	4 215 €	4 215 €	4 215 €	4 215 €	4 215 €	4 215 €	4 215 €	4 215 €
		TOTAL	157 859 €	175 445 €	162 326 €	174 936 €	168 999 €	157 915 €	148 076 €	186 472 €	188 508 €
TOTAL Fiscalité			1 067 717 €	1 515 054 €	1 049 694 €	1 052 098 €	1 052 389 €	1 342 420 €	1 603 841 €	1 077 045 €	1 172 115 €

Pour rappel, depuis la réforme de la taxe professionnelle, la CIATE perçoit désormais la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe sur le foncier bâti en plus de la cotisation foncière sur les entreprises. Pour rappel les taux 2013 étaient :

- CFE : 27.17%
- Taxe d'habitation : 11.30%
- Taxe foncière (bâti) : 0%
- Taxe foncière (non bâti) : 2.79%

Les produits correspondants permettent d'équilibrer le budget, il est donc proposé de maintenir ces taux en l'état pour 2014.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de ces propositions à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DE TAXE DE TEOM

Pour mémoire depuis la prise de compétence, la CIATE perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la reverse aux trois syndicats auxquels elle est adhérente. Elle doit voter les taux en fonction des produits qui lui sont demandés par les syndicats.

Communes membres du SIERS :

Le SIERS a fait état d'un besoin de financement à hauteur de 200 725 euros. Compte-tenu de l'augmentation des bases, ce produit peut-être obtenu en baissant les taux. Pour mémoire le taux appliqué l'an dernier était de 13,13 pour le bourg de Sardent et 13.03% pour les autres communes compte-tenu des différences de service fournies par le SIERS.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'appliquer les taux suivants :

N° Cne		Syndicat TEOM	Base	Taux 2014	Produit
015	Bourg Sardent	S.I.E.R.S	213 792 €	13,03	27 857 €
016	Maisonnisses	S.I.E.R.S	132 419€	12,93	17 122 €
017	Autres communes : Janaillat, Lépinas, Mazeirat, Peyrabout, St Eloi, Reste de Sardent, St Yrieix les Bois	S.I.E.R.S	1 204 979 €	12,93	155 804 €
Nb :	3	TOTAUX :	1 551 190 €		200 783 €

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire valide les taux de TEOM proposé par zone à l'unanimité.

Communes membres du SIVOM de Bourgneuf :

Le SIVOM a fait état d'un besoin de financement à hauteur de 151 359 euros. Les communes de ce syndicat ont terminé le lissage afin d'homogénéiser leurs taux, qui connaissent de très grands écarts, sans aucun lien avec le service rendu. Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'appliquer les taux suivants :

N° Cne	Commune	Syndicat TEOM	Base	Taux 2014	Produit
051	LA CHAPELLE-ST-MARTIAL	S.I.V.O.M Bourgneuf Royere	73 760 €	11,05	8 150 €
060	CHAVANAT	S.I.V.O.M Bourgneuf	103 179 €	11,05	11 401 €

		Royere			
155	PONTARION	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	343 722 €	11,05	37 981 €
157	LA POUGE	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	81 222 €	11,05	8 975 €
197	ST GEORGES LA POUGE	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	304 757 €	11,05	33 676 €
202	ST HILAIRE LE CHATEAU	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	213 915 €	11,05	23 638 €
253	THAURON	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	107 676 €	11,05	11 898 €
260	VIDAILLAT	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	142 298 €	11,05	15 724 €
		TOTAUX :	1 370 529 €		151 443,5 €

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire valide les taux de TEOM proposés par zone, à l'unanimité.

Communes membres du SICTOM de Chénérailles :

Le SICTOM a fait état d'un besoin de financement à hauteur de 309 855,60 euros (309 625,60€ au titre de l'année 2014 et 230€ de reliquat de l'année 2013). Ce produit peut-être obtenu en augmentant les taux. Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'appliquer les taux suivants :

N° Cne	Commune	Syndicat TEOM	Base	Taux 2014	Produit
001	Ahun bourg	S.I.C.T.O.M Chénérailles	665 318 €	15,92	105 919 €
002	Reste Ahun, bourg Moutier d'Ahun, St Hilaire la plaine	S.I.C.T.O.M Chénérailles	624 990 €	11,94	74 624 €
003	Autres communes : reste du Moutier d'Ahun, Banize, Chamberaud, le Donzeil, Fransèches, Sous-Parsat, Saint-Avit, St Martial-le-Mont, Saint-Michel-de-Veisse, St-Sulpice-les- Champs	S.I.C.T.O.M Chénérailles	1 148 026 €	9,54	109 562 €
005	Ars	S.I.C.T.O.M Chénérailles	206 989 €	9,54	19 754 €
Nb :	4	TOTAUX :	2 645 323 €		309 859 €

Régis Parayre demande ce qui explique ces différences de taux.

Jacky Guillon répond que le service n'est pas le même. Le rythme et le mode de la collecte sont différents.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire valide les taux de TEOM proposés par zone, à l'unanimité.

LISSAGE DES TAUX POUR LA COMMUNE D'ARS

CFE :

Suite à l'entrée d'Ars au sein de la Ciate le 1er janvier 2014, les services fiscaux ont fait la proposition de lisser le taux de CFE sur 3 ans pour passer de 35.57 % à 27.17%. La durée légale de lissage se situe entre 2 et 12 ans.

Dans le cas d'un choix de lissage sur 3 ans, le taux appliqué en 2014 serait de 32,77%

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire valide le lissage sur 3 ans du taux de CFE pour la commune d'Ars, à l'unanimité.

Taxe d'habitation :

A défaut d'une demande commune de l'EPCI et de la commune d'un lissage compris entre 2 et 12 ans, l'intégration se fait automatiquement.

Après en avoir débattu et en accord avec la volonté du Conseil municipal d'Ars, le Conseil Communautaire décide l'intégration automatique, à l'unanimité.

Taxe foncière (bâti) :

A défaut d'une demande commune de l'EPCI et de la commune d'un lissage compris entre 2 et 12 ans, l'intégration se fait automatiquement.

Après en avoir débattu et en accord avec la volonté du Conseil municipal d'Ars, le Conseil Communautaire décide l'intégration automatique, à l'unanimité.

Taxe foncière (non bâti) :

A défaut d'une demande commune de l'EPCI et de la commune d'un lissage compris entre 2 et 12 ans, l'intégration se fait automatiquement.

Après en avoir débattu et en accord avec la volonté du Conseil municipal d'Ars, le Conseil Communautaire décide l'intégration automatique, à l'unanimité.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET PRINCIPAL 2014

Jacky Guillon présente le projet de budget primitif principal pour l'année 2014, en fonctionnement et en investissement (p. 1, 2 & 3 du document transmis).

Annie Beaux demande combien de logements possède la Ciate.

Jacky Guillon répond que la Ciate a 17 logements.

Joël Lainé demande pourquoi il est prévu une baisse des charges de personnel non titulaire alors qu'il a été évoqué précédemment la possibilité d'embaucher un animateur supplémentaire.

Jacky Guillon explique que s'il y a une embauche, elle ne pèserait dans le budget 2014 que sur 4 mois.

En ce qui concerne la partie investissement, Jacky Guillon présente les différents projets :

- La crèche :

C'est un projet qui est issu d'un diagnostic réalisé il y a 4 ans environ et qui faisait apparaître un besoin en terme d'équipement et de services au niveau de la petite enfance. Le service itinérant Petite Enfance

a été créée à cette époque. Il démontrait également un besoin en crèche sur la commune d'Ahun. Le bâtiment choisi est une ancienne grange située derrière l'école d'Ahun. Elle appartenait au Conseil Général (leg Defumade) Le Conseil Général a vendu le bâtiment à la commune d'Ahun pour 23 000 euros. Cette dernière l'a mis à disposition de la Ciate gratuitement. La commune d'Ahun prendra aussi à sa charge les travaux d'extension de réseau d'assainissement.

Annie Beaux demande combien d'enfants seront accueillis dans cette structure ?

Jacky Guillon répond qu'il y a 10 places, ce qui répond aux besoins de 30 familles.

- La Maison médicale :

La Ciate travaille sur ce projet depuis 8 ans depuis que le docteur Lamiraud avait alerté la municipalité d'Ahun sur le fait qu'il allait bientôt être à la retraite et qu'il fallait s'organiser pour pourvoir à son remplacement.

A partir de là, la Ciate a pris la compétence pour mener une réflexion sur l'installation d'un réseau de santé. Un comité de pilotage a été mis en place avec tous les professionnels de santé du territoire qui avaient été invités y compris ceux de Lavaveix les Mines. Le travail final a surtout été réalisé avec les professionnels de santé d'Ahun.

Le travail a essentiellement porté sur un projet de réseau de santé et également sur un projet architectural de maison de santé pluridisciplinaire susceptible d'accueillir tous les professionnels de santé qui souhaitent s'investir et qui souhaitent travailler en réseau.

La municipalité d'Ahun, l'an dernier a fait la proposition de mettre à disposition gratuitement l'ancienne gendarmerie. Ce bâtiment est en bon état, il nécessite des réaménagements intérieurs conséquents afin de transformer les logements et les bureaux en cabinets de santé.

La Ciate a donc travaillé sur le projet architectural avec les professionnels de santé et il y a quelques mois, ils ont dit que finalement cela ne les intéressait pas d'intégrer une maison de santé pour des raisons personnelles diverses. Un article de presse est paru courant mars indiquant qu'une association a été créée afin qu'ils puissent travailler ensemble.

Le conseil communautaire a été saisi de ce dossier en début d'année et malgré la réticence et la déconvenue avec les 2 médecins d'Ahun, il a été décidé de maintenir le projet de création de maison de santé.

Catherine Defemme demande le montant des futurs loyers.

Le loyer du local du kiné qui est plus grand serait de 300 euros et 250 euros pour les loyers des cabinets des médecins et infirmiers qui sont plus petits.

Actuellement, M. Massier, le kinésithérapeute installé dans ces locaux depuis le mois de mars 2013, paye 250 euros par mois. Pendant la durée des travaux, la mairie d'Ahun a proposé le logement de la trésorerie pour reloger le kiné.

- L'espace culturel de Sardent :

Ce projet est subventionné à hauteur de 77.65% ce qui représente un autofinancement de 320 000 euros.

- La zone d'activité :

Joël Lainé demande où en est la négociation pour l'achat des terrains.

Jacky Guillon répond que le propriétaire doit venir prochainement en Creuse le rencontrer. La Ciate a un courrier du propriétaire qui indique que pour l'instant, il n'est pas vendeur mais qu'il est prêt à une rencontre pour discuter. L'estimation des domaines est de 69 000 euros.

Suite à cette présentation et à ces échanges, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer.

Le budget primitif 2014 est adopté avec 37 voix pour et une abstention.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET ANNEXE « SPANC» 2014

Le projet de budget annexe « SPANC» pour l'année 2014 est présenté par M. Guillon, en fonctionnement et en investissement (p. 4 & 5 du document transmis).

Le budget annexe « SPANC» pour l'année 2014 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET ANNEXE « ATELIERS RELAIS » 2014

Jacky Guillon présente le projet de budget annexe « Ateliers Relais » pour l'année 2014, en fonctionnement et en investissement (p. 6 & 7 du document transmis).

Le budget annexe « Ateliers Relais » pour l'année 2014 est adopté à l'unanimité.

VERSEMENT DES PRODUITS DE TEOM AUX SYNDICATS DE GESTION DES ORDURES MENAGERES

La Ciate perçoit désormais la TEOM et la reverse aux syndicats de gestion des ordures ménagères. Les versements sont effectués par 12^{ème}. Pour le 1er trimestre, le versement était calculé sur le produit 2013. Une fois les taux votés, il sera proposé d'effectuer un versement de rattrapage pour le 1er trimestre et de recalculer les 12^{èmes} restants en fonction du produit 2014.

Le tableau suivant propose les montants de versement pour chaque syndicat :

	SIERS	SICTOM	SIVOM
Versement mensuel 1er trimestre (pour mémoire)	16498,25	25561,92	12391,67
Nouveau montant du versement mensuel	16 727,08 €	25 802,13 €€	12 613,25 €
Rattrapage	686,50 €	720,64 €	664,74 €

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité ces versements aux syndicats de gestion des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le versement du reliquat de l'année 2013 d'un montant de 230 € au SICTOM de Chénérailles.

CRECHE : ATTRIBUTION DES LOTS POUR LES TRAVAUX

Le projet concerne la restructuration d'une grange en crèche à Ahun.

Une consultation d'entreprises a été lancée par l'avis d'appel à concurrence en date du 28 mars 2014. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 28 avril 2014. Elle retenue le offres les mieux disantes, présentées ci-dessous :

LOTS	ESTIMATION	CANDIDATS	Montant HT
LOT 1 : Démolition - Gros Oeuvre	145 000,00 €	MILLET SARL	145 143,71 €
LOT 2 : Ossature bois - Bardage - Couverture	24 200,00 €	FAYETTE	24 192,00 €
LOT 3: Menuiseries extérieures Aluminium - Serrurerie	36 000,00 €	CREUSE FERMETURE	30 207,00 €
LOT 4 : Menuiseries Bois	22 800,00 €	PARELON	22 519,55 €
LOT 5 : Plâtrerie - Isolation - Faux Plafonds	38 200,00 €	DEMAY	38 223,50 €
LOT 6 : Carrelage-Faïence	6 000,00 €	DE MIRANDA	6 798,00 €
LOT 7 : Peinture	11 500,00 €	CADILLON	11 392,50 €
LOT 8 : Sols collés	11 900,00 €	CADILLON	11 701,00 €
LOT 9 : Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaires	52 900,00 €	Négociations	52 900,00 €
LOT 10 :Electricité - Courants Faibles	27 000,00 €	PAROTON	25 700,00 €
TOTAL ESTIMATION	375 500,00 €	TOTAL HT	368 777,26 €
Soit une différence de 6722,74€			

M. Pacaud déplore le fait qu'il n'y ait qu'une seule entreprise du territoire de la ciате qui soit retenue.

Jacky Guillon répond que les règles de la consultation ont été respectées.

Il est proposé d'attribuer les lots de 1 à 8 et N°10 conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre. Le Conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché.

La Commission d'appel d'offre propose de lancer une procédure de négociation du lot N°9 portant sur le prix et sur le contenu des prestations avec les trois entreprises ayant présenté les offres les mieux classées, conformément aux dispositions du règlement de la consultation.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition de négociation du lot N°9 avec les trois entreprises ayant présenté les offres les mieux classées.

La commission d'appel d'offres se réunira à nouveau pour proposer l'attribution du lot n°9 lors d'un prochain conseil communautaire.

ATTRIBUTION DES AIDES AUX EVENEMENTIELS

Une présentation du care général est faite :

L'aide aux évènementiels est une contribution financière à une opération qui présente un intérêt général, initiée et menée par une association poursuivant ses objectifs propres, sans contrepartie pour la Ciате. C'est une subvention de fonctionnement « spécifique » qui participe au financement d'une action particulière, identifiée (programme d'actions, manifestations,...) qui fait l'objet d'un budget prévisionnel distinct du budget général de l'association qui sollicite cette aide.

Ce n'est pas une subvention d'investissement, elle ne participe pas au financement d'un bien ayant le caractère d'une dépense immobilisée pour son bénéficiaire, ni au financement de travaux de construction ou d'aménagements qui doivent faire l'objet d'une subvention arrêtée sur la base d'un devis estimatif dans le cadre d'un avant-projet détaillé.

Pour prétendre à cette aide, « l'évènement » doit s'inscrire dans l'un de domaines de compétences de la Ciате : développement culturel, développement économique, tourisme ou environnement, et répondre aux critères d'éligibilité renseignés dans l'appel à projet, adressés à l'ensemble des associations ayant leur siège social sur le territoire communautaire. Le montant de l'aide est de 30% maximum du budget réalisé (et non prévisionnel) avec un plafond de 2500 euros.

Le tableau ci-dessous présente les demandes examinées par la Commission « Action social et Culturelle » et les propositions d'attribution dans la colonne «subvention 2014».

Association	Action	Lieu	Date	Type	Demande de subvention	Subvention 2014
Comité des Fêtes Maisonnisses	19 ème Foire aux Fromages	Maisonnisses	20-avr	Foire	700,00 €	630,00 €
Entente cycliste	Tour de la CIATE	CIATE	17 et 18 mai	Sport	2 500,00 €	2 250,00 €
Théâtre'Enfant	Festival Escapade	Sardent	4-5-6-7 juillet	Culture	2 500,00 €	2 500,00 €
Les amis de la Pierre de Masgot	100 après Masgot se souveint	Fransèches	20-juil	Culture	2 000,00 €	1 800,00 €
Amicale Laïque du Donzeil	Musiques d'un jour d'été	Le Donzeil	02-août	Culture	2 040,00 €	1 836,00 €
Le Champ secret	Creuse, Thaurion, Gartempe, poésie au fil de l'eau	Divers lieux	du 30 mai au 02 juin	Culture	1 000,00 €	900,00 €
Société des amis du Moutier d'Ahun	Expositions et animations	Moutier d'Ahun	de mars à septembre	Culture	2 500,00 €	2 250,00 €
Association Pat. et tourisme	La Maison du Père-Noël	Sous-Parsat	décembre	Culture	2 500,00 €	2 250,00 €

La Métive	Festive	Moutier d'Ahun	19-20 octobre	Culture	2 500,00 €	2 250,00 €
SPT Lavauzelle	Concerts et présentations	Janaillat - Ciate	été 2014	Culture	900,00 €	810,00 €
Les Amis de Vidaillat	Festival Chorales	Vidaillat	17-18 mai	Culture	200,00 €	180,00 €
Le salon de musique	Concert avec le Chœur d'Enfants de Poitiers	Ahun	31-mai	Culture	500,00 €	500,00 €
Creusographie	Festival de photographies	Divers lieux	25 avril au 22 juin	Culture	500,00 €	500,00 €
UCAL	Foire aux Huîtres	Sardent	10-11 nov	Foire	500,00 €	450,00 €
					20 840,00 €	19 106,00 €

Une demande a reçu un avis défavorable de la commission : l'organisation par l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Ahun, du congrès départemental de Sapeurs Pompiers de la Creuse à Ahun, son caractère communautaire n'ayant pas été identifié.

Plusieurs conseillers communautaires ont insisté sur le fait que l'entente cycliste qui organise le Tour de la Ciate puisse bénéficier de la totalité de la subvention demandée au vu du travail réalisé et de l'image positive véhiculée pour la ciate auprès du public.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'octroyer les aides aux évènementiels proposées par la commission « Action sociale et culturelle » et d'accorder 2500 euros à l'Entente cycliste. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

Un point est fait sur les projets CEL :

Dans la cadre de la réforme scolaire, l'ensemble des partenaires qui financent les actions éducatives ont modifié leur règlement : l'état et le conseil général ne soutiendront pas dans le cadre des actions éducatives locales les associations sportives. Celles-ci peuvent optimiser leur financement en demandant des fonds dans le cadre du CMDS.

L'appel à projet ne portera plus le nom du Contrat éducatif local mais s'appellera Action éducative locale. L'enveloppe de 25 000 euros prévue au budget devrait permettre de soutenir les associations qui proposeront des actions dans le cadre de l'accompagnement des rythmes scolaires.

L'appel à projets doit partir cette semaine pour un retour des projets fin mai qui permettra de les présenter lors du prochain conseil communautaire qui pourrait avoir lieu le 10 juin.

La commission action sociale et culturelle se réunira entre ces deux temps là.

Jacky Guillon souligne que ces actions AEL peuvent être un levier pour les interventions dans le cadre des rythmes scolaires.

CREDIT BAIL ATELIER RELAIS D'AHUN

Le renouvellement du crédit bail arrive à son terme le 30 avril 2014.

Le 17 avril dernier, le directeur du pôle vie Professionnelle de l'Adapei 23 a envoyé une demande de modification du crédit bail en bail précaire pour 12 mois renouvelable 1 fois avec une clause de départ anticipé.

Le bâtiment ne correspond plus aux besoins de l'association et elle est déjà à la recherche d'un nouveau local.

Le Bureau, lors de sa réunion du 22 avril a proposé la signature d'un bail précaire de 23 mois avec un loyer de 457 € HT par trimestre du même montant que le loyer initial. Dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Communautaire, le Président a signé un nouveau bail avec l'association.

Le Bureau a également proposé une mise en vente du bâtiment. L'association a été prévenue et un délai de 4 mois a été prévu dans le bail. Jacky Guillon pense qu'il serait intéressant d'avoir une évaluation du bien par le notaire. La couverture est en mauvais état, c'est peut-être aussi pour cela que l'association n'a pas envie de l'acquérir car elle pouvait le faire pour l'euro symbolique.

Jacky Guillon propose de demander une estimation qui sera discutée en bureau et en conseil communautaire pour définir si la Ciate décide de la vendre ou pas.

Un bilan des deux ateliers relais est en cours de réalisation. Il sera communiqué lors d'un prochain conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attendre une estimation des bâtiments avant de prendre la décision de les mettre en vente.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Dominique Duranton souhaite faire partie de la commission environnement. Il n'y a aucune opposition à sa demande.

- Jacky Guillon explique que deux réunions du conseil communautaire sont prévues prochainement : le 19 mai pour une présentation des structures avec lesquelles la ciate collabore et le 10 juin avec pour ordre du jour l'attribution des aides aux associations dans le cadre de l'Action Educative Locale et l'attribution des lots pour le marché des logements de Chavanat...

Fait à Ahun, le 30 avril 2014 ;



**Le Président,
Jacky GUILLON.**